

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

Nombre de membres :

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 22

Dont pouvoirs : 6

Votes pour : 22

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 10/12/2025

Date d'affichage : 24/12/2025

Certifié exécutoire par réception en
Sous-Préfecture de Limoux le:

L'an **deux mil vingt cinq, le dix sept décembre, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire.**

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, Mme Amandine MORENO, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, M. Claude ESCLOUPIER, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Ghyslaine SAIZ, M. Jacques SIMON, Mme Nicole GIMENEZ, M. Stéphane PEILLE, M. Denis DEZARNAUD, Mme Janine CASTEL, M. Alain VALETTE, Mme Claudette DUPUY.

22 DEC. 2025

Étaient absents excusés : Mme Nadia PARACHINI, M. Gilles ALARD, M. Kees WIELENGA, Mme Véronique FERNANDEZ, Mme Christine BINDER, M. Mohammed EL HABCHI, Mme Martine DAFFOS, Mme Nathalie REBELLE, M. Wilfrid ROQUEFORT.

Étaient absents non excusés : M. Charles ROUGER, M. Sébastien AMOUROUX.

Procurations : Mme Nadia PARACHINI en faveur de M. Alain VALETTE, Mme Véronique FERNANDEZ en faveur de Mme Janine CASTEL, Mme Christine BINDER en faveur de M. Jacques MANDRAU, M. Mohammed EL HABCHI en faveur de M. Stéphane PEILLE, Mme Martine DAFFOS en faveur de M. Pierre CASTEL, M. Charles ROUGER en faveur de M. Jacques SIMON.

Secrétaire : Mme Sophie BOUTTIER.

Délibération n° : **MA-DEL-2025-118**

Domaine : 7.1 - Décisions budgétaires

OBJET : Budget annexe SPIC CAMPING LA SAPINETTE BP 2025 : Vote d'une décision modificative n°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° MA-DEL-2025-047 du 02/04/2025 portant approbation du Budget Annexe 2025 SPIC Camping La Sapinette,

Vu la nécessité de procéder à plusieurs ajustements en dépenses et en recettes,

Considérant qu'un titre de recette n°45 – bordereau 35 du 03/10/2024, d'un montant de 654,04 €, a été émis à tort à la mairie de Quillan pour la location d'un chalet, cette recette ayant déjà été encaissée via une régie,

Considérant que l'annulation de ce titre nécessite l'ouverture des crédits au compte 673 – Titres annulés sur exercices antérieurs, sont actuellement insuffisants sur le chapitre 67 pour 500 euros,

Considérant que les recettes du budget annexe ont été supérieures aux prévisions budgétaires, permettant de dégager une marge pour ajuster les crédits de fonctionnement, d'un montant de 13.000 euros sur les chapitres 70 et 75 ;

Considérant que le chapitre 011 « Charges à caractère général » est insuffisant pour couvrir les factures en attente, et qu'il convient en conséquence de l'augmenter de 12.000 euros,

Considérant que les crédits ouverts au chapitre 012 « Charges de personnel » sont insuffisants en raison du surcroît d'activités sur la saison nécessitant du personnel supplémentaire à hauteur de 3.000 euros,

Considérant que le vote d'une décision modificative n°1 du budget primitif 2025 intervient en section de fonctionnement de la façon suivante :

Section de fonctionnement	BP 2025	DM n°1	Total BP 2025
Chap.011	73.859,04	+12.000,00	85.859,04
Chap.012	75.500,00	+3.000,00	78.500,00
Chap.042	26.000,00		26.000,00
Chap.65	2.800,00	-2.500,00	300,00
Chap.67	500,00	+500,00	1.000,00
Total dépenses	178.659,04		191.659,04
Chap.002	10.659,04		10.659,04
Chap.70	138.000,00	+5.000,00	143.000,00
Chap.75	30.000,00	+8.000,00	38.000,00
Total recettes	178.659,04		191.659,04

Il est proposé au conseil municipal :

1. D'approuver la décision modificative n°1 au budget primitif 2025 du budget annexe SPIC Camping La Sapinette.
2. De m'autoriser à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 22 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,

Pour extrait certifié conforme

Mme Sophie BOUTTIER

Le Maire, M. Pierre CASTEL

2025-118

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-12-22T11-37-24.00 (MI266414769)

Identifiant unique de l'acte : 011-200059418-20251222-2025-118-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : BUDGET ANNEXE SPIC CAMPING LA SAPINETTE VOIE D'UNE
DECISION MODIFICATIVE N.1 AU BP 2025

Date de décision : Dec 22, 2025 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. FINANCES LOCALES

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : MA-DEL-2025-118.PDF

Préparé

Date 22/12/25 à 11:37

Par JORDAN Edouard

Transmis

Date 22/12/25 à 11:37

Par JORDAN Edouard

Accusé de réception

Date 22/12/25 à 11:46

